

RÈGLEMENT du « N7 CHALLENGE® »



ARTICLE 1 : CONCEPT

Le « N7 CHALLENGE® » est une course connectée organisée par la société *Zapsports*. Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action participative dans le cadre du déconfinement pour mobiliser le plus grand nombre de coureurs possible pour venir en aide à la Fondation su Souffle.

Une partie des inscriptions (3€ par inscription) sera reversée à la Fondation du Souffle.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Où se déroule cette course ? Partout ou sur l'un des parcours chrono-connecté dans une des villes le long de la N7 ! Il s'agit d'une course connectée. Vous réalisez la distance de 996 Km suivant les 2 challenges proposés en une ou plusieurs séances :

1. Challenge COUREURS/MARCHEURS : cumul kilométrique de chaque sortie ou entraînement en courant ou en marchant.
2. Challenge CYCLISTES : cumul kilométrique de chaque sortie ou entraînement en vélo.

Date : Du 22 février 2022 à 6H00 au 31 Décembre 2022 à minuit.

Parcours : libre dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec son objet connecté (montre connectée, application mobile)

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2003 et avant, jusqu'au 31 Décembre 2022 sur www.sport-up.fr. Le tarif de l'engagement est de 9 €. Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre, application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du « N7 CHALLENGE® » le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 22/02/2022 et les participants auront jusqu'au 31 Décembre 2022 à 23H59 pour effectuer leur distance.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la société *Zapsports* (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez *Zapsports*, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement un des 2 challenges seront classés en fonction de la distance parcourue et du nombre de séance effectuées. Chaque participant pourra dans les résultats télécharger sa « e-médaille finisher » attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps.